

# Verre



Les conteneurs de recyclage bien connus pour le verre blanc, le verre brun et le verre vert sont destinés exclusivement aux emballages en verre qui ne peuvent pas être rendus par les systèmes de consigne :

- Bouteilles de vin et de jus de fruits,
- Bocaux à conserves et à confiture,
- Bouteilles pour l'huile de table, le vinaigre, les sauces, les édulcorants,
- Bouteilles pour additifs de bain, shampoings, etc.



**Une précision :** le verre bleu, noir ou rouge peut sans la moindre hésitation être mis au rebut avec le verre vert.

**Attention :** il est permis de jeter également dans les conteneurs les bouchons de bouteille et les couvercles de bocaux à vis. Prière de ne pas déposer de bouchons sur les conteneurs ni de les jeter sur le sol !

**Des objets ou composants qui ne sont pas considérés comme du verre usagé** sont, par exemple, tous les articles en céramique, argile, grès ou porcelaine, le verre de miroir, les vitres de fenêtre et les ampoules. De même, le verre résistant aux hautes températures et le verre réfractaire (verre léna ou Pyrex) ne doivent pas être jetés dans les conteneurs à verre usagé, mais dans la poubelle à déchets résiduels. **Motif :** ce verre ne fond pas dans les fours à fusion de verre creux normaux et contamine les nouveaux récipients en verre qui viennent d'être fabriqués.

**Que faire du verre usagé que l'on ne peut pas jeter dans des conteneurs de collecte de verre ?**

Ce type de verre doit être jeté dans la poubelle à déchets résiduels.

**Un conseil :** placer les vitres en verre ou les vitres en verre de miroir entre deux couches de carton et les casser avec un marteau. Ensuite, jeter les débris dans la poubelle à déchets résiduels.